

L'héritage de Marie-Charlotte

Paul Trépanier

Number 43, Spring 1989

Lanaudière

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18526ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Trépanier, P. (1989). L'héritage de Marie-Charlotte. *Continuité*, (43), 4–4.

L'HÉRITAGE DE MARIE-CHARLOTTE



Celle qui a donné son nom à la région: Marie-Charlotte Tarieu Taillant de Lanaudière. Huile sur toile du peintre Vital Desrochers (1838). Collection du Musée d'art de Joliette. (photo: Musée d'art de Joliette)

Lanaudière, c'est maintenant un territoire mais c'est d'abord un nom, un fort beau nom, celui que se cherchaient les gens de cette région. Ils l'ont découvert en fouillant dans leur passé.

Charles-François-Xavier Tarieu de Lanaudière avait obtenu le 1^{er} mars 1750 la concession d'une seigneurie au lac Maskinongé. Un autre Lanaudière, Charles Gaspard Tarieu Taillant, devenait seigneur de Lavaltrie par son alliance avec l'héritière de la famille Morgane de Lavaltrie. Leur fille Marie-Charlotte épousait en 1813 Barthélémy Joliette, celui qui devait fonder la ville que l'on a baptisée par la suite en son honneur.

La recherche d'un nom pour les Lanaudois leur a permis de découvrir bien d'autres trésors: ceux des traditions qu'ils ignoraient ou qu'ils avaient presque oubliées. Ces trésors, qu'ils relèvent de la musique, de l'artisanat, des lettres, du folklore, de l'art ou de l'architecture, les gens de Lanaudière apprennent à les mieux connaître, à les apprivoiser et, ce qui est le plus important, à les partager avec l'ensemble des Québécois. C'est là une invitation.

Paul Trépanier

CONTINUITÉ

Continuité est un trimestriel publié par les Éditions Continuité inc. Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) et Héritage Canada, des organismes sans but lucratif voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, sont co-fondateurs des Éditions Continuité inc. Ils en assurent le soutien financier, avec l'aide du ministère des Affaires culturelles du Québec et des annonceurs. **Continuité** est membre de l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois et est répertorié dans Point de Repère, l'Index des périodiques canadiens et Hiscabec.

Conseil d'administration

Présidente: France Gagnon Pratte.
Président du conseil: Jacques Dalibard.
Trésorière: Constance Johnson.
Secrétaire: Christian Denis.

Comité de rédaction: Jacques Dalibard, Marc Desjardins, Gilles Dumouchel, France Gagnon Pratte, Laurier Lacroix, Denys Marchand, Line Ouellet et Paul Trépanier.

Comité de lecture: Paul-Louis Martin, John R. Porter et Sylvie Thivierge.

Directeur: Marc Desjardins.

Rédacteur en chef: Paul Trépanier.

Assistante à la rédaction et réviseur: Ghislaine Fiset.

Promotion et publicité: Marc Desjardins.

Direction du secrétariat et abonnements: Sylvie Bédard.

Assistante au secrétariat: Hélène Blackburn.

Stagiaire à la rédaction: Daniel Fortin.

Comptabilité: André Ouellet.

Photographie: Brigitte Ostiguy.

Graphisme: Claude Bougie.

Composition: Caractéra inc.

Séparation de couleurs: Le Groupe Communimédia.

Photogravure et impression: Imprimerie Canada inc.

Distribution: Messagerie de presse Benjamin.

Distribution postale: Les ateliers TAQ.

Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante: **Éditions Continuité inc., case postale 387, succ. Haute-Ville, Québec (Québec), Canada, G1R 4R2. Tél.: (418) 692-1653.**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISSN-0714-9476.

©1989: **Éditions Continuité inc. Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation réservés. Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe, n° d'enregistrement: 6086.** Port payé à Québec. Date de parution: **Mars 1989.**

Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres, sous-titres, intertitres, légendes et le choix des illustrations sont généralement de la rédaction. Le générique masculin est employé dans le seul souci d'alléger le texte.